

ÉCO du TRI

N°52

DÉCEMBRE 2024



“ EDITO

L'année 2024 s'achève sur la nécessité toujours absolue de contenir au mieux les coûts de traitement de nos déchets, afin d'en limiter les répercussions sur la TEOM : **Recycler, Réutiliser, Réparer** sont les clés de la diminution des quantités de déchets détruits, à l'origine de l'augmentation des taxes.

En 2025, le SMIEEOM Val de Cher poursuit ses engagements pour une gestion des déchets au plus proche de ses usagers : optimisation de la valorisation des déchets, réorganisation des déchèteries, augmentation du nombre de points d'apport volontaire des déchets recyclables, accompagnement des usagers utilisateurs des sites de compostage collectif...

Ensemble, nous réussissons le pari d'un avenir durable et solidaire. Très belles et heureuses fêtes de fin d'année à tous. ”

Eric Martellière
Président du SMIEEOM Val de Cher



DÉCHÈTERIES : DE NOUVELLES FILIÈRES POUR RECYCLER ENCORE PLUS

AMBASSEURS DE TRI : APPRENDRE À MIEUX TRIER SES DÉCHETS

RETOUR EN IMAGES

LE TRI SÉLECTIF : ON NE LÂCHE RIEN !



CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

DU CÔTÉ DES DÉCHÈTERIES

Les nouvelles REP

Depuis juin dernier, les **Articles de Sport et de Loisirs (ASL)**, les **Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ et ABJ Outillages du Peintre)** et les **Jouets** ne sont plus déposés dans le tout-venant. Ils bénéficient de leur propre filière de recyclage.

Aussi, nous avons réorganisé leur dépôt en déchèterie :

- selon leur taille, ils doivent être déposés dans des box spécifiques pour les ASL et ABJ de petite taille, au sol pour les gros ASL et dans les bennes ABJ et Jouets pour les gros jouets.

- une nouvelle filière **Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)** a également été mise en place : le tri se fait désormais par matière et non plus par famille d'objets.

Ainsi, un meuble en bois se dépose dans la benne « Bois », tout simplement, et non plus dans la benne « Objets et Matériaux de la Maison ».

L'agent d'accueil se tient à votre disposition pour toute information sur le tri des déchets.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Pourquoi trier ses déchets, ramener ses piles au supermarché ou ses médicaments ou seringues en pharmacie ?

Parce que ces gestes sont indispensables aux filières de tri, que les fabricants ont l'obligation de mettre en place.

C'est ce que l'on appelle la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit **doit prendre en charge sa fin de vie**. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour leur produit.

Le SMIEEOM collecte ces déchets pour les confier aux Eco organismes qui en assurent le recyclage ou la réutilisation :

ECOSYSTEM	COREPILE	ECODDS	RE_FASHION	ECOMAISON
 recycler c'est protéger				
 ampoules et déchets électriques et électroniques	 piles	 produits dangereux, outillages du peintre	 textile, chaussures, accessoires	 maison, jardinage, bricolage
CYCLEVIA	ALIAPUR	CITEO	ECOLOGIC	VALOBAT
 l'eco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants	 SOLIDARITE ET RECYCLAGE DE NOS PNEUS			
 huiles usagées	 pneus	 emballages, papiers	 sport, loisirs	 matériaux du bâtiment

Fonctionnement

- ➔ Présenter sa carte d'accès SMIEEOM à l'entrée du site
- ➔ Présence d'enfants sur le site déconseillée
- ➔ Respect des mesures sanitaires du moment
- ➔ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont pas acceptés en déchèteries

Dépôt de pneus

- ➔ Autorisé sur le site de Billy pour les particuliers uniquement
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agrées

RAPPEL

Le dépôt en déchèterie **est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m³ par jour et par type de déchets collectés en benne, de 2m³ par jour pour les déchets verts. **Pour les professionnels, seul le dépôt des déchets verts et du non valorisable est payant.**

+ D'INFOS :

www.smieeom.fr



MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

Billy / Contres - Le Controis-en-Sologne / Monrichard Val de Cher / Noyers-sur-Cher

☀ **Été** : du 1^{er} avril au 30 septembre

❄ **Hiver** : du 1^{er} octobre au 31 mars

	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
Lundi	☀ 9h30 - 12h ❄ 10h - 12h	14h - 18h 14h - 17h
Mardi	☀ 9h30 - 12h ❄ fermées	14h - 18h
Mercredi	☀ 9h30 - 12h ❄ 10h - 12h	14h - 18h 14h - 17h
Jeudi	☀ 9h30 - 12h ❄ 10h - 12h	fermées fermées
Vendredi	☀ 9h30 - 12h ❄ 10h - 12h	14h - 18h 14h - 17h
Samedi	☀ 9h30 - 12h ❄ 10h - 12h	14h - 18h 14h - 17h

Dimanche & jours fériés fermées

AMBASSADEURS DE TRI : APPRENDRE À MIEUX TRIER SES DÉCHETS

Christelle et Jean-Michel, nos Ambassadeurs de tri, assurent quotidiennement une vérification de contenu des bacs d'ordures ménagères (OMR).

Merci de leur réserver le meilleur accueil lors de leur passage, ils sont aussi là pour vous aider !



**Faire le tri de ses déchets =
UN RÉFLEXE
POUR TOUS**



Même si chacun améliore ses gestes de tri, il y a parfois des matières ou des déchets sur lesquels on hésite...

Alors, recyclable ou pas ?

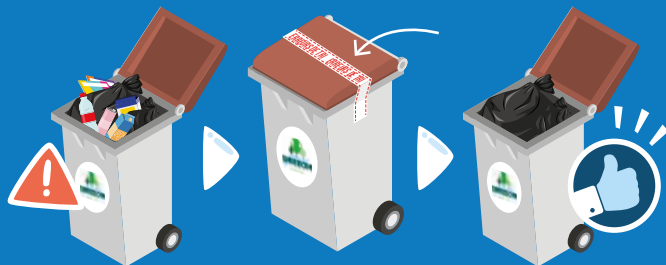
Cette vérification a pour but de vous aider à mieux trier et d'augmenter la quantité des dépôts de recyclables en colonnes de tri.

COMMENT PROCÈDENT-ILS ?

1

Ils vérifient de visu la qualité du tri des déchets présents dans les bacs OMR.

Si les bacs contiennent des déchets recyclables, tels du papier, des emballages en carton/cartonnette, en plastique ou en métal, du verre, mais aussi des déchets verts, des objets volumineux, des gravats ou des encombrants, **un autocollant orange est apposé sur le bac**, spécifiant les erreurs de tri constatées. Il vous est alors demandé de faire un effort sur le tri de vos déchets.



2

Une seconde vérification des bacs insuffisamment triés a lieu quelques semaines plus tard :



les erreurs ont disparu, tout s'arrange



les erreurs persistent, le bac ne sera pas collecté

Il faudra alors trier les déchets vers le bon contenant (poubelle OMR, colonne de tri ou déchèterie) et présenter à nouveau le bac correctement trié, lors de la collecte suivante.

COMMENT MIEUX TRIER ?

- ➔ Il suffit d'interroger Christelle et Jean-Michel lorsqu'ils se déplacent dans votre commune.
- ➔ Les appeler au 06 63 14 98 45 ou 06 68 60 55 18, leur écrire sur info@smieeom.fr ou consulter le site www.smieeom.fr

RETOUR EN IMAGES

REPAIR CAFÉ ➔ 9/11

À St Georges-sur-Cher, en partenariat avec Repair Café de Blois et Amalys Couture de Fresnes. Merci à tous pour le temps consacré à cette journée de réparation, ainsi qu'à la commune de St Georges-sur-Cher pour la mise à disposition de sa salle des fêtes.

BILAN



40 RDV



28 RÉPARATIONS

RÉALISÉES GRATUITEMENT PAR
DES BÉNÉVOLES RÉPARATEURS



PROCHAINS REPAIR CAFÉ

- ➔ SAMEDI 11 JANVIER 2025
Super U • Contres
- ➔ SAMEDI 8 MARS 2025
Sassay
- ➔ SAMEDI 14 JUIN 2025
Châtillon-sur-Cher

SERD ➔ 16/11

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), le SMIEEOM a organisé une journée « **Manger mieux, gaspiller moins !** », à Pouillé : stands d'animation et astuces sur la réduction des déchets alimentaires, le mieux manger et le compostage, ateliers de cuisine antigaspi et conférence sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Merci à tous les participants d'avoir répondu présents à notre appel, ainsi qu'à nos partenaires et à la commune de Pouillé pour son accueil !



COMPOSTAGE PARTAGÉ

Tous les sites de compostage partagé, installés cette année par le SMIEEOM, ont été inaugurés de juillet à novembre. Ainsi, les biodéchets de 140 foyers, 8 cantines et une garderie sont désormais déposés dans les 15 sites de notre territoire.

+ d'informations :

Nupur DUBEY • 07 61 47 81 71
preventiondechets.smieeom@gmail.com
www.smieeom.fr





LE TRI SÉLECTIF : ON NE LÂCHE RIEN !

Les consignes de tri



TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !

Ils doivent être **déposés dans les colonnes jaunes, même les plastiques** comme les films, pots de yaourt ou de charcuterie, barquettes, emballages souples, tubes, sacs et sachets ou **les petits métalliques** tels que les capsules de café, blisters de médicaments, petits papiers aluminium, gourdes de compote, opercules, capsules et couvercles de bouteilles.

- **Vider et raclez les emballages**
- **Ne pas les imbriquer les uns dans les autres**
- **Les aplatir dans le sens de la longueur**
- **Ne pas déposer d'ordures ménagères dans les colonnes de tri**

Trier ses déchets de fête : on vous dit tout sur smieeom.fr



LES EMBALLAGES RECYCLABLES



POUR MIEUX TRIER !

Sacs de pré-tri, stop-pub, réglottes de tri et guides sont à votre disposition en mairie ou au Smieeom.

Demandez-les! Tous nos guides sont téléchargeables sur notre site.



En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :

- informez-vous sur www.smieeom.fr
- appelez au **02 54 75 76 66**
- renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie



LE VERRE



LES PAPIERS



RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur www.smieeom.fr

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY

Tél. : 02 54 75 76 66 • Mail : info@smieeom.fr

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

SMIEEOM
Val de Cher

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Prévention de l'énergie